

Département de l'Oise

COMMUNE d'ONS EN BRAY

ENQUETE PARCELLAIRE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

**Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise
du 12 juillet 2016**

RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SOMMAIRE

1 - Généralités

- 1-1 Objet de l'enquête
- 1-2 Cadre juridique
- 1-3 Nature et caractéristique du projet
- 1-4 Composition du dossier

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

- 2-1 Désignation du commissaire-enquêteur
- 2-2 Modalités de l'enquête
- 2-3 Concertation préalable
- 2-4 Information du public
- 2-5 Déroulement des permanences
- 2-6 Incidents relevés en cours d'enquête
- 2-7 Climat de l'enquête
- 2-8 Réunion publique
- 2-9 Clôture de l'enquête - transfert des dossiers et registres

3 - Analyse des observations

- 3-1 Relation comptable des observations
- 3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers, courriels
- 3-3 Notification du procès-verbal de synthèse des observations. Réception du mémoire en réponse.
- 3-4 Observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public

4 - Annexes

- 4-1 Procès-verbal de synthèse des observations

1 - Généralités

La création d'un parking à proximité du cimetière communal d'Ons en Bray nécessite après sa déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire afin de déterminer quels sont les propriétaires de la parcelle concernée.

1-1 Objet de l'enquête

La présente enquête a pour but l'Enquête parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation du terrain nécessaire à la réalisation d'un parking pour le cimetière communal d'Ons en Bray.

1-2 Cadre juridique

L'article 545 du code civil, les articles L.11-1 à L.11-8 à L.12-1 et L.13-2 et R.11-18 et suivants du code de l'expropriation, les articles L.1321-2 et R.1321-8 à R.1321-13-4 du code de la santé publique, la loi N°46-942 du 7/5/1946, le décret N°55-1350 du 14/10/1955 et le décret N°55-22 du 4/1/1955 régissent ce type d'enquête.

1-3 Nature et caractéristique du projet

Le projet consiste en l'acquisition par voie d'expropriation du terrain nécessaire à la réalisation d'un parking jouxtant le cimetière communal d'Ons en Bray.

1-2 Composition du dossier

- **Extrait du registre des délibérations** du Conseil Municipal en sa séance du 21 novembre 2014 arrêtant la demande de déclaration d'utilité publique pour le projet de création d'un parking pour le cimetière communal.
- **Courrier de Monsieur le Préfet à la Présidente du Tribunal Administratif** en date du 17 juin 2016 sollicitant la désignation d'un commissaire enquêteur.
- **Décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif** désignant Monsieur Jacques NICOLAS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Yves MOREL en qualité de commissaire enquêteur suppléant en date du 30 juin 2016.
- **Arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise** prescrivant l'enquête publique en date du 12 juillet 2016.
- **Annonces parues** dans les éditions du «Parisien» des 12/09 et 27/09/2016.
- **Annonces parues** dans les éditions du « Courrier Picard » des 12/09 et 27/09/2016
- **Certificat de publication et d'affichage.**
- **Avis de mise à l'enquête publique**
- **Dossier d'enquête publique sur l'Enquête Parcellaire** comprenant :
 - *Extrait cadastral*
 - *Etat parcellaire*
 - *Relevé de propriété.*

2 - Organisation et déroulement de l'enquête

2-1 Désignation du commissaire-enquêteur

Par décision de la présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, j'ai été désigné comme commissaire enquêteur titulaire en date du 30 juin 2016 sous la référence N° E16000108/80.

2-2 Modalités de l'enquête

Les dates des permanences ont été fixées d'un commun accord entre le maire de la commune M. France VERMEULEN, la Directrice de la Préfecture Mme Sandrine GIRAULT et moi-même.

Les dates des permanences ont été fixées comme suit :

- Mardi 27 septembre 2016 de 9 H 00 à 12 H 00
- Samedi 8 octobre 2016 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 28 octobre 2016 de 15 H 00 à 18 H 00

Cette enquête s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, du mardi 27 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016.

J'ai ouvert et paraphés le registre d'enquête publique constitué de feuillets non mobiles numérotés de 1 à 20.

Le dossier d'enquête est resté à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

2-3 Concertation préalable - officielle ou non

Il n'y a pas eu de concertation préalable.

2-4 Information du public

La publicité destinée à informer le public de l'ouverture de cette enquête a été réalisée par voie de presse en date du 12/09 et 27/09/2016 dans « Le Parisien » et dans le « Courrier Picard »

Elle a également été faite par tous les moyens en usage et par voie d'affichage aux lieux habituels accessibles au public selon les prescriptions réglementaires.

2-5 Déroulement des permanences

Les permanences ont toutes eu lieu dans une salle de la mairie, dans de bonnes conditions de respect de la confidentialité des entretiens.

2-6 Incidents relevés en cours d'enquête

Il n'y a eu aucun incident au cours de cette enquête

2-7 Climat de l'enquête

Trois des quatre propriétaires du terrain concerné se sont déplacés le dernier jour de l'enquête pour mettre un avis sur le registre.

2-8 Réunion publique

Il n'y a pas eu de réunion publique pendant l'enquête.

2-9 Clôture de l'enquête - transfert des dossiers et registres

J'ai récupéré le registre d'enquête resté à la mairie d'Ons en Bray le vendredi 28 octobre 2016 à la fin de la dernière permanence et j'ai ainsi clos définitivement ce registre le même jour.

3 - Analyse des observations

3-1 Relation comptable des observations.

Seuls trois des quatre propriétaires du terrain concerné par le projet se sont déplacés le dernier jour de l'enquête pour mettre un avis sur le registre.

3-2 Dépouillement et synthèse des observations, courriers, courriels

Les trois propriétaires qui se sont déplacés ont fait remarquer que lorsqu'ils avaient hérités du terrain concerné, celui-ci était en zone constructible au moins sur sa façade. Par la suite, sans qu'ils en soient informés, ce terrain a été déclassé en zone N. En conséquence, ils demandent une négociation à l'amiable afin que le reste du terrain entre le futur parking et la dernière construction redevienne constructible.

3-3 Avis des autorités administratives

Non concerné.

3-4 Notification du procès-verbal de synthèse des observations. Réception du mémoire en réponse.

Le 3 novembre 2016, j'ai remis en main propre à Monsieur le Maire, mon procès-verbal de synthèse des observations (ci joint en annexes).

3-5 Observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

Monsieur le Maire ayant pris connaissance des observations faites sur le registre d'enquête, il m'a fait parvenir la réponse ci-dessous.

« En date du 21 novembre 2014, la commune d'Ons-en-Bray, représentée par son conseil municipal, a délibéré pour une demande de D.U.P. pour la création d'un parking municipal au cimetière communal ; en effet le manque de stationnement et la dangerosité avec le carrefour de l'entrée du centre du village nous ont amené à faire ce choix.

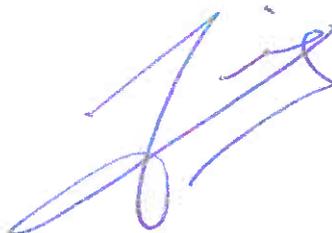
La parcelle cadastrée section E n°874 étant classée en zone NC avec un emplacement réservé sur le P.O.S de 2001 non contesté (présent sur les documents d'urbanisme joints), la commune a reconduit le même emplacement avec le règlement dans son P.L.U. de 2015.

Si je peux comprendre le désir des propriétaires, il me paraît inconcevable d'accéder à leur requête sans remettre en cause l'étude du P.L.U. communal. »

Fait à Beauvais le 21 novembre 2016

Le commissaire enquêteur

Jacques NICOLAS



Département de l'Oise

COMMUNE de ONS EN BRAY

ENQUETE PARCELLAIRE

pour

Le PROJET de CREATION d'un PARKING

pour

Le CIMETIERE COMMUNAL

D'ONS EN BRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27/09/2016 au 28/10/2016

Suivant arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise
du 12 juillet 2016

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES
OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement sur deux feuillets recto et adressé à Monsieur le Maire de la commune d'ONS en BRAY.

Monsieur le Maire,

Je vous invite à me communiquer dans le délai de 15 jours votre mémoire en réponse aux observations suivantes formulées sur le registre d'enquête de la commune d'Ons en Bray ou transmis par les Personnes Publiques Associées.

J'ai reçu à l'issue de cette enquête un seul avis enregistré sur le registre d'enquête.

Cet avis émane des propriétaires du terrain concerné par cette enquête parcellaire.

Ils font remarquer que lorsqu'ils ont hérité de ce terrain en 1984, ils ont payé les droits de succession sur la base d'un terrain à bâtir.

Le terrain ayant été déclassé en zone N, ils demandent, dans un cadre amiable, à ce que la façade du terrain restant entre le parking et les constructions existantes soit de nouveau classée en zone constructible.

Ils ont déposés également neuf documents divers (échanges de courrier avec la mairie d'Ons en Bray, plan, attestation de propriété, certificat d'urbanisme) pour étayer leur demande.

Fait à Beauvais le 29 octobre 2016
Le commissaire enquêteur
Jacques NICOLAS

